

En résumé, Bell Canada estime que si le projet de loi C-4 devait être adopté, il faudrait le modifier afin de préciser que les coûts à récupérer auprès des compagnies de télécommunications devraient être répartis entre ces compagnies, dans toute la mesure du possible, en fonction des coûts de réglementation causés par chacune des compagnies.

Un autre point qui préoccupe Bell Canada au sujet du projet de loi C-4 a trait à la question de la responsabilité et du contrôle des dépenses dont le projet de loi imposerait à la compagnie. Selon son expérience, Bell Canada sait que pour bien contrôler des dépenses, il faut établir une obligation de rendre compte ainsi que des stimulants appropriés pour s'assurer que les dépenses sont maintenues à un minimum. Bell Canada s'inquiète donc du fait que si un organisme gouvernemental avait l'autorité d'imputer toutes ses dépenses à des compagnies privées, son incitation à rester efficace tendrait à diminuer. Là encore, Bell Canada ne veut pas insinuer que dès l'adoption du projet de loi, le Conseil abuserait de ses pouvoirs et deviendrait moins efficace. Toutefois, du point de vue de la compagnie, comme c'est le cas dans toute organisation, il est important d'avoir des contrôles et de rendre des comptes si on veut maintenir une incitation à contrôler les dépenses et s'assurer que les abonnés du téléphone ne sont pas injustement pénalisés.